

Les bénéficiaires de l'APA et de l'ASH fin 2011

Résultats des données individuelles en France métropolitaine

Septembre 2014

D'après les comptes de la dépendance, les dépenses publiques relatives à la perte d'autonomie des personnes âgées s'élèvent à 21,1 milliards d'euros en 2011. Cela représente 1,05 point de PIB (Renoux, Roussel, Zaidman, 2014). À l'horizon 2060, ces dépenses atteindraient 35 milliards d'euros selon le scénario intermédiaire des projections réalisées par la DREES. Les départements sont des acteurs importants dans l'action sociale en faveur des personnes âgées. Ils ont en charge l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et l'aide sociale à l'hébergement (ASH). Ces aides permettent aux personnes âgées de se maintenir à domicile, lorsque leur situation le permet, ou de séjourner dans des établissements médico-sociaux. Les dépenses des départements pour l'aide sociale aux personnes âgées, avant récupérations (dites dépenses brutes), s'élèvent à presque huit milliards d'euros en 2011 (Leroux, 2013). Elles représentent le deuxième poste de dépenses d'aide sociale départementale.

Les opérations de la DREES¹ de remontées de données individuelles auprès des départements rassemblent des informations sur les caractéristiques des bénéficiaires de l'APA et de l'ASH (annexe 1). Une première collecte a permis de recueillir des données relatives aux bénéficiaires de l'APA en 2006 et 2007 ; 34 départements s'étaient portés volontaires. Une deuxième opération portant sur les données des bénéficiaires de l'APA et de l'ASH en 2011 a rassemblé les données de 66 départements.

Ce document présente les résultats statistiques de la dernière opération sous forme d'indicateurs départementaux des bénéficiaires de l'APA et de l'ASH à la fin 2011 en France métropolitaine. Pour mieux comprendre les disparités territoriales de ces aides, les départements ont été regroupés selon des critères démographiques et socio-économiques. Ces groupes sont présentés dans une première partie, ainsi que leurs spécificités en matière d'action sociale pour les personnes âgées, en particulier pour l'APA et l'ASH. Dans une seconde partie, les caractéristiques des bénéficiaires et leurs ressources sont présentées selon le type d'aide : APA à domicile, APA en établissement et ASH.

¹ Avec le soutien de l'ADF et de la CNSA.



Sommaire

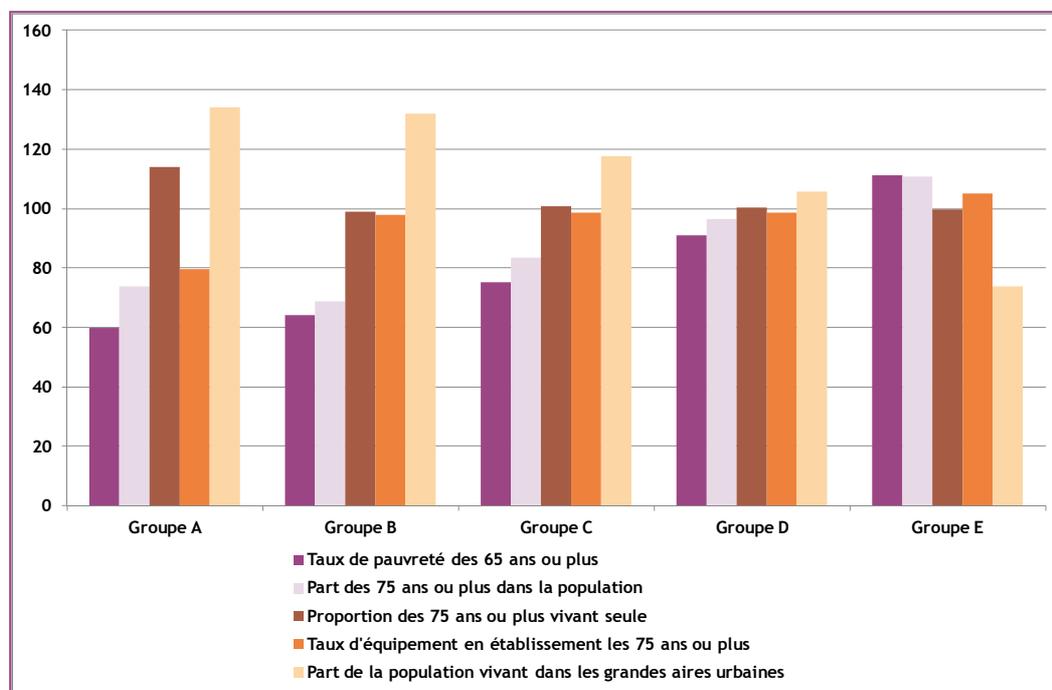
1	L'APA en 2011 : un nombre de bénéficiaires toujours plus important dans les départements aux revenus modestes.....	3
1.1	Une typologie des départements liée principalement au niveau de vie des personnes âgées	3
1.2	Disparités territoriales de l'offre en institution et du maintien à domicile	4
2	Caractéristiques et ressources des bénéficiaires à domicile et en établissement fin 2011	8
2.1	L'APA à domicile, la participation des bénéficiaires en augmentation.....	8
2.1.1	Les trois-quarts des bénéficiaires de l'APA à domicile sont des femmes	8
2.1.2	La moitié des bénéficiaires de l'APA sont entrés dans le dispositif depuis plus de 3 ans	9
2.1.3	16 % des bénéficiaires à domicile ont un ticket modérateur nul.....	10
2.1.4	La moitié des bénéficiaires ont un plan d'aide notifié au plus égal à 75 % du plafond en vigueur.....	12
2.2	L'APA en établissement, un fort vieillissement des bénéficiaires.....	12
2.2.1	La moitié des bénéficiaires en établissement ont plus de 87 ans et 6 mois.....	12
2.2.2	La moitié des bénéficiaires en établissement ont des ressources supérieures à 1 143 euros.....	13
2.3	L'aide sociale à l'hébergement (ASH), des bénéficiaires plus jeunes	14
	Annexe 1 : Le recueil de données individuelles de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et l'aide sociale à l'hébergement (ASH) en 2011 par la DREES et le principe de pondération des données.....	16
	Annexe 2 : Les indicateurs sociaux départementaux (ISD)	17
	Annexe 3 : Méthodologie de la typologie des départements en fonction de la situation des personnes âgées	18
	Annexe 4 : Résultats des enquêtes annuelles pour l'aide sociale départementale, bénéficiaires et dépenses, entre 2007 et 2011 selon les groupes de départements.....	19
	Annexe 5 : Résultats de l'enquête EHPA 2011 par groupe de départements	21
	Annexe 6 : La dotation globale APA en établissement	22
	Bibliographie	23

métropolitaine. Les personnes âgées vivent plus souvent seules à domicile, et le taux d'équipement en établissement d'hébergement pour personnes âgées est le plus faible.

- Le **groupe B** rassemble sept départements dont trois en Île-de-France et dans le Rhône. Comme le groupe précédent, il est à dominante urbaine avec un niveau de vie élevé. La proportion de personnes âgées de 75 ans ou plus y est la plus faible. Les personnes âgées y vivent moins souvent seules à domicile. Ces départements sont mieux équipés en offre d'hébergement que le groupe A.
- Douze départements forment le **groupe C**. Le département de Seine-Saint-Denis en fait partie et se distingue ainsi des autres départements d'Île-de-France. Ce groupe est aussi à dominante urbaine. Le niveau de vie reste au dessus de la médiane de la France métropolitaine mais moins élevé que dans les groupes A et B. La part des 75 ou plus est plus faible que la médiane nationale et plus importante que les groupes A et B.
- Le **groupe D** couvre un nombre plus important de départements (37). L'ensemble de ses caractéristiques sont identiques ou très proches de la médiane nationale.
- Le **groupe E** est également constitué de 37 départements. Il s'agit d'une population plus âgée et plus pauvre, et relativement plus rurale comparativement aux autres groupes. Les taux d'équipements en établissement sont un peu plus élevés que dans le reste de la France métropolitaine.

GRAPHIQUE 1

Indicateurs sur les personnes âgées dans les cinq groupes de départements métropolitains (en % de la médiane des départements)



Lecture • Pour les départements du groupe B, la part médiane de la population vivant dans des grandes aires urbaines dépasse de 30 % la médiane de l'ensemble des départements métropolitains.

Champ • France métropolitaine

Sources • DREES et INSEE - Indicateurs sociaux départementaux (n^{os} C07, C01, PA09, PA05, C05)

1.2 Disparités territoriales de l'offre en institution et du maintien à domicile

L'APA est attribuée afin de favoriser le maintien de personnes âgées en perte d'autonomie à domicile mais également pour permettre un accueil en institution. Selon les politiques locales, l'accent peut être mis sur le maintien à domicile ou sur le développement de l'offre d'accueil en établissement. Ces politiques peuvent être liées en partie aux budgets des départements, mais également à la part de personnes âgées et à leurs caractéristiques (âge, niveau de dépendance, niveau de vie).

Dans les groupes de départements aux niveaux de vie les plus faibles, la part de bénéficiaires de l'APA parmi les plus de 75 ans est la plus importante. En effet, les groupes C, D et E ont un de taux de pauvreté de plus de 8 % pour les personnes âgées de 65 ans ou plus et 18 % de bénéficiaires de l'APA dans la population des 75 ans ou plus (tableau 1). À l'inverse, les groupes A et B ont des taux de pauvreté des personnes âgées de 65 ans ou plus autour de 6 % et une part de bénéficiaires de l'APA des 75 ans ou plus entre 13 % et 15 %.

TABLEAU 1

Taux de pauvreté monétaire des personnes âgées de 65 ans ou plus, dépenses annuelles brutes par habitant et taux de bénéficiaires APA de 75 ans ou plus selon les groupes de départements, à la fin 2011

Groupes de départements	Taux de pauvreté* des personnes âgées de 65 ans ou plus (en %)	Dépenses annuelles brutes d'APA hors frais de personnel par habitant (en euros)	Part de la population de 75 ans ou plus bénéficiaire de l'APA** (en %)	Rang taux de pauvreté
Groupe A	5,9	50,1	13,5	5
Groupe B	6,2	58,3	15,5	4
Groupe C	8,0	74,7	18,3	3
Groupe D	8,9	89,2	18,7	2
Groupe E	10,5	98,4	18,5	1
France métropolitaine	8,8	81,8	17,9	

* Part de la population dont le revenu disponible du ménage par unité de consommation, dit « niveau de vie », est inférieur à 60 % de la médiane nationale (définition européenne)

** Rapport entre le nombre de bénéficiaires de l'APA âgés de 75 ans ou plus au 31/12/2011 et l'ensemble de la population âgée de 75 ans ou plus au 01/01/2012

Lecture • Dans le groupe D, 8,9 % des personnes âgées de 65 ans ou plus ont des ressources en dessous du seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian). Les dépenses brutes d'APA des départements du groupe D sont de 89,2 euros par an et par habitant, hors frais de personnel. Fin 2011, dans le groupe D, 18,7 % des personnes âgées de 75 ans ou plus sont bénéficiaires de l'APA. Le groupe D se situe au 2^e rang des taux de pauvreté les plus élevés.

Champ • France métropolitaine

Sources • DREES - Données individuelles APA et ASH de 2011 ; DREES et INSEE - Indicateurs sociaux départementaux (n^{os} C01, C07, FI03)

Entre fin 2007 et fin 2011, le nombre total de bénéficiaires de l'APA a augmenté de 12 % en France métropolitaine, soit une évolution proche de celle de la population des personnes de 60 ans ou plus, évaluée à 10 % par l'INSEE. La hausse est plus importante pour les bénéficiaires de l'APA en établissement (+14 %) que pour les bénéficiaires de l'APA à domicile (+11 %). Les dépenses brutes d'APA des départements ont aussi augmenté sur la période 2007-2011 mais dans une moindre mesure : +7 % en euros constants. La dépense est toutefois plus dynamique en établissement (+20 % en euros constants 2011) qu'à domicile (+3 % en euros constants 2011) malgré des évolutions proches du nombre de bénéficiaires (tableau 2 et annexe 4). Ce constat général masque des disparités territoriales.

Le groupe A se distingue par une forte hausse des dépenses à domicile (+19 %) contre 7 % en établissement entre 2007 et 2011. Il s'agit du groupe avec le taux d'équipement en places d'hébergement le plus faible. À l'inverse les groupes D et E semblent plutôt avoir mis l'accent sur l'offre en institution avec des évolutions de dépenses à domicile presque nulles entre 2007 et 2011, contre des hausses de plus 15 % pour l'APA en établissement. Leurs taux d'équipement en hébergement sont les plus importants, au-dessus du niveau national ; c'est le cas depuis 2007 (tableau 3 et annexe 5).

TABLEAU 2

Taux d'évolution du nombre de bénéficiaires et des dépenses brutes d'APA (en euros constants) entre 2007 et 2011, selon les groupes de départements (en %)

Groupes de départements	Taux d'évolution du nombre de bénéficiaires (en %)			Taux d'évolution des dépenses brutes (en euros constants) (en %)		
	APA à domicile	APA en établissement	Ensemble	APA à domicile	APA en établissement	Ensemble
Groupe A	30	8	19	19	7	14
Groupe B	22	15	19	8	23	14
Groupe C	16	15	16	10	27	16
Groupe D	11	13	12	1	17	6
Groupe E	2	14	7	-2	24	7
France métropolitaine	11	14	12	3	20	9

Lecture • Le nombre de bénéficiaires de l'APA du groupe D a augmenté de 12 % entre 2007 et 2011 contre +6 % pour l'ensemble des dépenses brutes d'APA, en euros constants de 2011.

Champ • France métropolitaine

Sources • DREES - enquêtes annuelles sur les bénéficiaires et les dépenses de l'Aide sociale 2007 et 2011

TABLEAU 3

Taux d'équipement* pour 1000 habitants âgés de 75 ans ou plus selon les groupes de départements, entre 2007 et 2011

Groupes de départements	Taux d'équipement (en ‰)		Taux d'évolution 2007-2011 (en %)	Rang taux d'équipement En 2011
	2007	2011		
Groupe A	70,4	70,9	1	5
Groupe B	104,7	101,5	-3	3
Groupe C	97,3	98,2	1	4
Groupe D	112,0	111,9	0	1
Groupe E	107,5	109,5	2	2
France métropolitaine	104,9	105,3	0	

* Rapport entre le nombre de places installées dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées et le nombre d'habitants âgés de 75 ans ou plus

Lecture • En 2011, le groupe D disposait de 111,9 places installées pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus vivant sur le territoire. Depuis 2007, le taux d'équipement en places d'hébergement pour personnes âgées a diminué de 0,1 %. Le groupe D se situe au 1^{er} rang des taux d'équipement les plus importants pour personnes âgées de 75 ans ou plus fin 2011.

Champ • France métropolitaine ; EHPAD, maisons de retraites non EHPAD et USLD

Sources • DREES - Enquêtes EHPA 2007 et 2011 ; INSEE - Estimations de population.

Fin 2011, l'APA reste majoritairement attribuée à des personnes vivant à domicile (59 % des bénéficiaires, tableau 4). Cette proportion se retrouve pour tous les groupes de départements, elle était de 60 % en 2007. Entre 2007 et 2011, la médicalisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées s'est fortement développée et le système de dotation globale APA s'est diffusé. En 2007, 50 % des personnes ayant l'APA en établissement étaient dans une structure sous dotation globale ; cette proportion est passée à 70 % en 2011 (annexe 6). L'enquête sur l'organisation des conseils généraux menée fin 2012 (annexe 1) a permis de connaître l'état de la dotation globale de chaque département (carte 2).

Dans le groupe A, où les dépenses pour l'APA en établissement ont peu augmenté, la proportion de bénéficiaires de la prestation dans un établissement sous dotation globale est la plus faible (9 % des bénéficiaires de l'APA). À l'opposé, le groupe E dont les dépenses pour la partie établissement ont fortement augmenté compte 31 % de bénéficiaires de l'APA sous dotation globale.

2 Caractéristiques et ressources des bénéficiaires à domicile et en établissement fin 2011

Les données par groupe de départements et en France métropolitaine ont été extrapolées à partir des 64 départements répondants pour représenter l'ensemble de la situation des départements métropolitains (annexe 1).

2.1 L'APA à domicile, la participation des bénéficiaires en augmentation

2.1.1 Les trois-quarts des bénéficiaires de l'APA à domicile sont des femmes

La moitié des bénéficiaires de l'APA à domicile ont moins de 84 ans et 2 mois (tableau 5). L'âge médian s'étale de 83 ans et 11 mois (groupe C) à 85 ans et 2 mois (groupe A) selon les groupes de départements. Les femmes bénéficiaires de l'APA à domicile sont plus âgées que les hommes pour l'ensemble des groupes de départements, de 1 an et 2 mois (groupe E) à 2 ans et 2 mois (groupe A).

75 % des bénéficiaires de l'APA à domicile sont des femmes. Cette part est très poche d'un groupe de départements à l'autre. Fin 2011, les trois quarts des femmes bénéficiaires de l'APA à domicile ne vivent pas en couple² (tableau 6). Les hommes vivent presque deux fois plus souvent en couple que les femmes. Cela s'explique principalement par l'espérance de vie plus élevée des femmes. Le groupe A se distingue par une part plus importante de personnes âgées ne vivant pas en couple à domicile (83 % pour les femmes et 44 % pour les hommes), en lien avec l'âge plus élevé des bénéficiaires.

TABLEAU 5

Âge médian des bénéficiaires de l'APA à domicile selon le sexe et les groupes de départements, à la fin 2011

Groupes de départements	Hommes	Femmes	Ensemble	Rang ensemble
Groupe A	83 ans et 7 mois	85 ans et 8 mois	85 ans et 2 mois	1
Groupe B	83 ans et 0 mois	84 ans et 10 mois	84 ans et 4 mois	3
Groupe C	82 ans et 7 mois	84 ans et 5 mois	83 ans et 11 mois	5
Groupe D	83 ans et 2 mois	84 ans et 6 mois	84 ans et 2 mois	4
Groupe E	83 ans et 7 mois	84 ans et 10 mois	84 ans et 6 mois	2
France métropolitaine	83 ans et 2 mois	84 ans et 8 mois	84 ans et 2 mois	

Lecture • La moitié des femmes bénéficiaires de l'APA domicile appartenant au groupe D ont plus de 84 ans et 6 mois. Le groupe D se situe au 4^e rang des âges médians des bénéficiaires de l'APA à domicile les plus élevés.

Champ • France métropolitaine

Source • DREES - Données individuelles APA et ASH de 2011

TABLEAU 6

Part des bénéficiaires de l'APA à domicile ne vivant pas en couple selon le sexe et les groupes de départements, à la fin 2011 (en %)

Groupes de départements	Hommes	Femmes	Ensemble	Rang femmes
Groupe A	44	83	74	1
Groupe B	38	76	66	2
Groupe C	39	75	66	3
Groupe D	41	74	66	4
Groupe E	40	74	65	4
France métropolitaine	40	75	66	

Lecture • Dans le groupe D, 66 % des bénéficiaires de l'APA à domicile ne vivent pas en couple (ressources déclarées seules ou personne non mariée), à la fin 2011. Le groupe D se situe au 4^e rang des parts les plus importantes des femmes ne vivant pas en couple bénéficiaires de l'APA à domicile.

Champ • France métropolitaine

Source • DREES - Données individuelles APA et ASH de 2011

² Une variable « couple » a été construite dans la base de données à partir de la variable « type de ressources » qui précise si les ressources sont déclarées en couple ou individualisées, complétée par la variable sur la situation matrimoniale (souvent moins bien renseignée). Lorsque la variable « type de ressources » est mal renseignée, seule la situation matrimoniale est prise en compte (8 départements sur 64). Les personnes déclarant des ressources en couple ne vivant pas conjointement sont considérées comme « vivant en couple ».

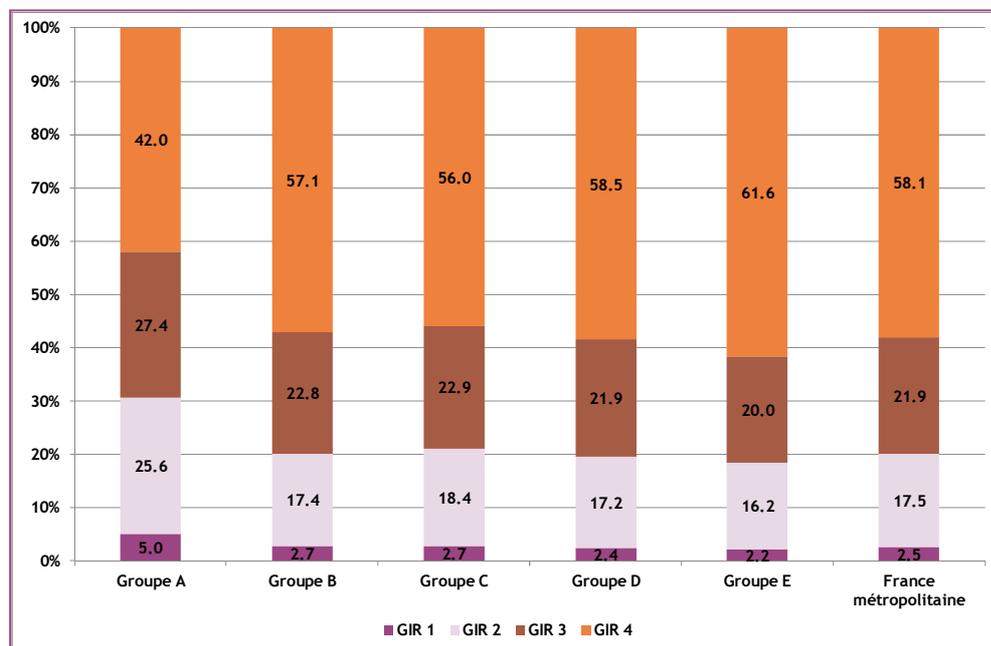
2.1.2 La moitié des bénéficiaires de l'APA sont entrés dans le dispositif depuis plus de 3 ans

Fin 2011, 20 % des bénéficiaires de l'APA à domicile étaient très dépendants, évalués en GIR 1 et 2 (graphique 2). Cette part est du même ordre de grandeur dans les groupes de départements B à E. Elle est plus élevée dans le groupe A avec 31 % de bénéficiaires évalués en GIR 1-2 alors que ce groupe a le taux de prévalence le plus faible des bénéficiaires de l'APA.

En France métropolitaine, 22 % des bénéficiaires à domicile présents fin 2011 sont entrés dans le dispositif depuis moins d'un an (tableau 7). Dans le groupe A, 84 % des bénéficiaires ont une ancienneté inférieure à 3 ans, contre 54 % au niveau national. Les personnes âgées étant plus dépendantes dans ce groupe, elles restent probablement moins longtemps dans le dispositif. La durée dans l'APA est plus longue dans le groupe E (49 % y sont depuis moins de 3 ans), groupe où la proportion de GIR 4 est la plus forte (62 % à domicile).

GRAPHIQUE 2

Répartition des bénéficiaires de l'APA à domicile selon les GIR et les groupes de départements, à la fin 2011 (en %)



Lecture • Fin 2011, les bénéficiaires de l'APA domicile du groupe D sont 2 % en GIR 1, 17 % en GIR 2, 22 % en GIR 3 et 58 % en GIR 4.

Champ • France métropolitaine

Source • DREES - Données individuelles APA et ASH de 2011

TABLEAU 7

Répartition des bénéficiaires de l'APA à domicile selon l'ancienneté et les groupes de départements, à la fin 2011 (en %)

Ancienneté dans l'APA	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D	Groupe E	France métropolitaine
Moins d'un an	31	23	22	23	20	22
1-2 ans	43	18	18	17	16	18
2-3 ans	10	15	14	14	13	14
3-4 ans	5	11	14	11	10	11
4-5 ans	4	12	8	10	9	9
5-6 ans	3	10	6	8	9	8
6-7 ans	1	5	5	6	7	6
7-8 ans	1	2	4	4	6	4
8-9 ans	1	1	3	3	4	3
9-10 ans	1	2	6	5	6	5
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Lecture • L'APA étant mise en œuvre en 2002, les bénéficiaires de l'APA peuvent au maximum avoir 10 ans d'ancienneté dans l'APA le 31/12/2011. Les bénéficiaires de l'APA à domicile appartenant au groupe D sont 23 % à avoir l'APA depuis moins d'un an fin 2011, et 10 % à avoir perçu l'APA pendant 4 ans (mais moins de 5 ans).

Champ • France métropolitaine, bénéficiaires de l'APA à domicile

Source • DREES - Données individuelles APA et ASH de 2011

2.1.3 16 % des bénéficiaires à domicile ont un ticket modérateur nul

À la fin 2011, la moitié des bénéficiaires de l'APA à domicile ont des ressources au sens de l'APA inférieures à 1 083 euros (tableau 8). Les personnes dont les ressources sont inférieures au premier quartile disposent en moyenne de 596 euros³. En France métropolitaine, 16 % des bénéficiaires de l'APA à domicile ont un ticket modérateur nul (tableau 9). Les bénéficiaires de l'APA aux ressources les plus élevées se trouvent dans les groupes de départements les plus urbains (groupes A et B). Les ressources sont les plus faibles dans le groupe E, la médiane se situant à 1 017 euros. Les ressources moyennes au sens de l'APA des personnes de ce groupe dont les revenus sont inférieurs au premier quartile sont de 591 euros et 18 % des bénéficiaires ont un ticket modérateur nul.

Pour comparer les ressources au sens de l'APA entre les hommes et les femmes, seuls des revenus des personnes ne vivant pas en couple sont mobilisés. En France métropolitaine, les ressources des femmes bénéficiaires de l'APA à domicile ne vivant pas en couple sont inférieures de 17 % à celles des hommes dans la même situation. La moitié des femmes ne vivant pas en couple ont des ressources au sens de l'APA inférieures à 1 056 euros contre 1 236 euros pour les hommes (tableau 10). Ces différences sont accentuées dans le groupe D : les ressources des hommes sont en moyenne de 20 % supérieures. L'écart entre ressources des hommes et des femmes est le plus faible dans le groupe A (différence de 10 % en faveur des hommes).

³ L'ASPA n'est pas imposable, elle n'apparaît donc pas dans la variable des ressources au sens de l'APA. Ainsi, une personne seule ayant des ressources au sens de l'APA inférieures à 596 euros peut très bien, si elle a demandé l'ASPA, disposer d'un revenu mensuel de 742 euros.

TABLEAU 8

Distribution des ressources des bénéficiaires à domicile au sens de l'APA selon les groupes de départements, à la fin 2011 (en euros)

Groupes de départements	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	Moyenne	Moyenne des revenus des personnes dont le niveau de vie est inférieur au 1 ^{er} quartile	Rang des ressources médianes
Groupe A	952	1 390	2 034	1 713	606	1
Groupe B	888	1 223	1 648	1 351	617	2
Groupe C	859	1 140	1 504	1 254	608	3
Groupe D	822	1 067	1 380	1 166	596	4
Groupe E	788	1 017	1 316	1 111	591	5
France métropolitaine	823	1 083	1 426	1 206	596	

Lecture • Dans le groupe D, un quart (1^{er} quartile) des bénéficiaires de l'APA à domicile ont des ressources au sens de l'APA inférieures à 822 euros fin 2011. En moyenne, ces bénéficiaires ont des ressources de 596 euros. Trois bénéficiaires de l'APA sur quatre (3^e quartile) ont des ressources au sens de l'APA inférieures à 1 380 euros. Le groupe D se situe au 4^e rang des ressources médianes les plus importantes des bénéficiaires de l'APA à domicile.

Champ • France métropolitaine

Source • DREES - Données individuelles APA et ASH de 2011

TABLEAU 9

Part des bénéficiaires de l'APA à domicile ayant un ticket modérateur nul selon les groupes de départements, à la fin 2011 (en %)

Groupes de départements	APA à domicile : part des bénéficiaires ayant un ticket modérateur nul (soit un revenu inférieur à 710 € par mois) (en %)
Groupe A	14
Groupe B	15
Groupe C	15
Groupe D	16
Groupe E	18
France métropolitaine	16

Lecture • 16 % des bénéficiaires de l'APA à domicile appartenant au groupe D ont un ticket modérateur nul, c'est-à-dire des ressources inférieures ou égales à 710 euros.

Champ • France métropolitaine

Source • DREES - Données individuelles APA et ASH de 2011

TABLEAU 10

Répartition des ressources au sens de l'APA pour les personnes ne vivant pas en couple à domicile selon le sexe et les groupes de départements, à la fin 2011 (en euros)

Groupes de départements	Sexe	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	Moyenne
Groupe A	Hommes	947	1 457	2 213	1 807
	Femmes	927	1 328	1 898	1 566
Groupe B	Hommes	961	1 367	1 886	1 535
	Femmes	852	1 176	1 562	1 283
Groupe C	Hommes	912	1 271	1 672	1 383
	Femmes	826	1 098	1 430	1 191
Groupe D	Hommes	893	1 246	1 605	1 332
	Femmes	788	1 038	1 329	1 120
Groupe E	Hommes	827	1 139	1 503	1 235
	Femmes	763	998	1 281	1 076
France métropolitaine	Hommes	876	1 236	1 623	1 351
	Femmes	794	1 056	1 370	1 157

Lecture • Dans le groupe D, un quart (1^{er} quartile) des hommes bénéficiaires de l'APA à domicile et ne vivant pas en couple ont des ressources au sens de l'APA inférieures à 893 euros fin 2011. Trois hommes, bénéficiaires de l'APA ne vivant pas en couple, sur quatre (3^e quartile) ont des ressources au sens de l'APA inférieures à 1 605 euros fin 2011.

Champ • France métropolitaine

Source • DREES - Données individuelles APA et ASH de 2011

2.1.4 La moitié des bénéficiaires ont un plan d'aide notifié au plus égal à 75 % du plafond en vigueur

Pour la moitié des plans d'aide notifiés en France métropolitaine, les montants mensuels sont supérieurs à 471 euros (tableau 11). La médiane des plans d'aide notifiés s'établit à 75 % du plafond en vigueur. Le montant du plan d'aide notifié se décompose en deux parties : la participation du conseil général et la participation du bénéficiaire. En France métropolitaine fin 2011, pour la moitié des plans d'aide, la part à la charge du département est inférieure à 357 euros, et celle à la charge du bénéficiaire est inférieure à 60 euros.

Les médianes des montants des plans d'aide varient entre 444 euros et 541 euros selon les groupes de départements. Si la part à la charge du conseil général varie peu d'un groupe de départements à un autre (fourchette de 353 à 381 euros), la part à la charge du bénéficiaire varie sensiblement (les tickets modérateurs varient entre 41 euros et 134 euros). Dans le groupe A où les revenus sont les plus élevés, les montants des plans d'aide notifiés sont les plus importants : la moitié des bénéficiaires s'y sont vu notifier un plan d'aide dont le montant est supérieur à 97 % du plafond en vigueur. Ce résultat contre-intuitif pourrait s'expliquer par le non recours à l'allocation lié au ticket modérateur, les personnes les plus aisées ayant relativement moins recours à l'APA lorsque leurs besoins sont peu importants.

TABLEAU 11

Les médianes des montants mensuels des plans d'aide notifiés et de leurs proportions par rapport aux plafonds en vigueur, selon les groupes de départements, à la fin 2011

Groupes de départements	Montant mensuel du plan d'aide notifié (en euros)			Proportion du montant du plan d'aide par rapport au plafond (en %)	Rang de la médiane du montant du plan d'aide notifié
	Ensemble	Part à la charge du conseil général	Part à la charge du bénéficiaire		
Groupe A	541	381	134	97	1
Groupe B	512	358	90	85	2
Groupe C	478	355	69	77	3
Groupe D	462	358	58	72	4
Groupe E	444	353	47	70	5
France métropolitaine	471	357	60	75	

Lecture • Un bénéficiaire de l'APA à domicile sur deux appartenant au groupe D a un plan d'aide notifié inférieur à 462 euros. Un bénéficiaire sur deux s'est vu notifier un plan d'aide au plus égal à 72 % du plafond en vigueur dans le groupe D. Le groupe D se situe au 4^e rang des médianes les plus importantes pour le montant du plan d'aide APA notifié.

Champ • France métropolitaine (extrapolation à partir des données de 59 départements)

Source • DREES - Données individuelles APA et ASH de 2011

2.2 L'APA en établissement, un fort vieillissement des bénéficiaires

Dans cette partie, les données ne peuvent être présentées par groupes de départements en raison du déficit d'informations sur les bénéficiaires de l'APA dans les établissements sous dotation globale. Les résultats portent donc sur les bénéficiaires de l'APA en établissement en France métropolitaine, à la fin 2011 (annexe 6).

2.2.1 La moitié des bénéficiaires en établissement ont plus de 87 ans et 6 mois

L'entrée en institution intervient souvent lorsque le maintien à domicile n'est plus possible. Cela se produit lorsque le niveau de dépendance s'aggrave ou lorsque les personnes ne disposent pas d'un entourage - potentiellement - aidant. Cela peut se produire par exemple après la perte de son conjoint. Les résidents en établissement sont donc en moyenne plus âgés que les personnes à domicile.

À la fin 2011, 74 % des bénéficiaires accueillis en institution sont des femmes. En moyenne, elles sont plus âgées de 4 ans et 4 mois que les hommes. La moitié des femmes bénéficiaires de l'APA en établissement ont plus de 88 ans et 5 mois (tableau 12). La quasi-totalité des femmes en établissement n'ont pas de conjoint (89 %), cela concerne presque les trois quarts des hommes (tableau 12). Le niveau de dépendance en établissement est élevé : 61 % des bénéficiaires de l'APA sont évalués en GIR 1 et 2 (tableau 13).

En France métropolitaine, 14 % des bénéficiaires en établissement sont entrés dans le dispositif depuis moins d'un an (tableau 14) et la moitié des bénéficiaires sont en institution depuis plus de quatre ans.

TABLEAU 12

Âges médians des bénéficiaires de l'APA en établissement et part des bénéficiaires ne vivant pas en couple selon le sexe, à la fin 2011

Sexe	Âge médian	Part des bénéficiaires ne vivant pas en couple (%)
Hommes	84 ans et 1 mois	72
Femmes	88 ans et 5 mois	89
France métropolitaine	87 ans et 6 mois	85

Lecture • La moitié des hommes bénéficiaires de l'APA en établissement ont plus de 84 ans et 1 mois. 85 % des bénéficiaires de l'APA en établissement ne vivent pas en couple.

Champ • France métropolitaine

Source • DREES - Données individuelles APA et ASH de 2011

TABLEAU 13

Répartition des bénéficiaires de l'APA en établissement selon les GIR, à la fin 2011 (en %)

GIR	France Métropolitaine (%)
1	20
2	41
3	17
4	22
Ensemble	100

Lecture • Fin 2011, 20 % des bénéficiaires de l'APA en établissement sont en GIR 1.

Champ • France métropolitaine

Source • DREES - Données individuelles APA et ASH de 2011

TABLEAU 14

Répartition des bénéficiaires de l'APA en établissement selon l'ancienneté, à la fin 2011 (en %)

Ancienneté dans l'APA	France Métropolitaine (%)
Moins d'un an	14
1-2 ans	14
2-3 ans	12
3-4 ans	11
4-5 ans	10
5-6 ans	9
6-7 ans	8
7-8 ans	7
8-9 ans	5
9-10 ans	9
Ensemble	100

Lecture • L'APA étant mise en œuvre en 2002, les bénéficiaires de l'APA peuvent au maximum avoir 10 ans d'ancienneté dans le dispositif au 31/12/2011. Les bénéficiaires de l'APA en établissement sont 14 % à avoir l'APA depuis moins d'un an fin 2011, et 10 % à avoir perçu l'APA pendant 4 ans (mais moins de 5 ans).

Champ • France métropolitaine

Source • DREES - Données individuelles APA et ASH de 2011

2.2.2 La moitié des bénéficiaires en établissement ont des ressources supérieures à 1 143 euros

En établissement, on distingue trois sections tarifaires : l'hébergement, la dépendance et le soin. L'assurance maladie prend en charge la partie soin, l'APA contribue à la partie dépendance. Tous les résidents⁴ doivent s'acquitter au moins d'un montant égal au tarif dépendance applicable aux GIR 5-6 appelé talon dépendance. A ce talon s'ajoute dans certains cas un ticket modérateur calculé en fonction des ressources. La partie hébergement est à la charge du bénéficiaire, sauf pour les revenus les plus faibles qui peuvent faire une demande d'aide sociale.

⁴ Sauf dans certains cas particuliers où l'Aide sociale à l'hébergement (ASH) couvre le tarif dépendance GIR 5-6

Fin 2011, la moitié des bénéficiaires de l'APA en établissement ont des ressources au sens de l'APA supérieures à 1 143 euros (tableau 15). Les personnes dont les ressources sont inférieures au premier quartile disposent en moyenne de 533 euros.

Dans les établissements hors dotation globale, la majorité des personnes acquittent uniquement le talon GIR 5-6 (89 %), c'est-à-dire ont des ressources inférieures à 2 343 euros (seuil en 2011).

Les différences de ressources entre les hommes et les femmes sont très faibles en établissement contrairement au domicile. Les ressources médianes sont de 1 150 euros aussi bien pour les femmes que pour les hommes qui ne sont pas en couple (tableau 16).

TABLEAU 15

Distribution des ressources mensuelles au sens de l'APA des bénéficiaires en établissement, à la fin 2011 (en euros)

	Ressources des bénéficiaires de l'APA en établissement (en euros)
1 ^{er} quartile	802
Médiane	1 143
3 ^e quartile	1 169
Moyenne	1 321
Moyenne des revenus des personnes dont le niveau de vie est inférieur au 1 ^{er} quartile	533

Lecture • Un quart (1^{er} quartile) des bénéficiaires de l'APA en établissement ont des ressources au sens de l'APA inférieures à 802 euros fin 2011. En moyenne, ces bénéficiaires ont des ressources de 533 euros. Trois bénéficiaires de l'APA sur quatre (3^e quartile) ont des ressources au sens de l'APA inférieures à 1 169 euros.

Champ • France métropolitaine

Source • DREES - Données individuelles APA et ASH de 2011

TABLEAU 16

Dispersion des ressources au sens de l'APA pour les personnes ne vivant pas en couple, en établissement selon le sexe, à la fin 2011 (en euros)

Sexe	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	Moyenne
Hommes	738	1 151	1 708	1 356
Femmes	823	1 149	1 605	1 318

Lecture • Un quart (1^{er} quartile) des hommes bénéficiaires de l'APA en établissement ne vivant pas en couple ont des ressources au sens de l'APA inférieures à 738 euros fin 2011 ; et trois sur quatre (3^e quartile) ont des ressources au sens de l'APA inférieures à 1 708 euros à la fin 2011.

Champ • France métropolitaine

Source • DREES - Données individuelles APA et ASH de 2011

2.3 L'aide sociale à l'hébergement (ASH), des bénéficiaires plus jeunes

Pour les personnes aux revenus les plus modestes, l'ASH permet de couvrir partiellement ou totalement le tarif lié à l'hébergement. Elle est récupérable sur succession et fait appel aux obligés alimentaires. Parmi les personnes en institution, 19 % sont bénéficiaires de l'ASH et 78 % bénéficiaires de l'APA établissement (annexe 5).

Il s'agit d'un public plus jeune que les bénéficiaires de l'APA. La moitié des bénéficiaires de l'ASH ont moins de 82 ans et 7 mois (tableau 17). L'âge médian varie selon les groupes de départements : 84 ans et 1 mois (groupe A) et 81 ans et 11 mois (groupe D). Les femmes bénéficiaires de l'ASH sont plus âgées que les hommes pour l'ensemble des groupes de départements, les écarts d'âge vont de 7 ans et 8 mois (groupe C) à 9 ans et 1 mois (groupes A et B).

À la fin 2011, 68 % des bénéficiaires de l'ASH sont des femmes. Cette part est proche quel que soit le groupe de départements (tableau 18).

TABLEAU 17

Âges médians des bénéficiaires de l'ASH selon le sexe et les groupes de départements, à la fin 2011 (en années)

Groupes de départements	Hommes	Femmes	Ensemble	Rang ensemble
Groupe A	77 ans et 4 mois	86 ans et 5 mois	84 ans et 1 mois	1
Groupe B	76 ans et 0 mois	85 ans et 1 mois	82 ans et 7 mois	3
Groupe C	77 ans et 11 mois	85 ans et 7 mois	83 ans et 4 mois	2
Groupe D	75 ans et 10 mois	84 ans et 10 mois	81 ans et 11 mois	5
Groupe E	77 ans et 2 mois	85 ans et 2 mois	82 ans et 7 mois	3
France métropolitaine	76 ans et 8 mois	85 ans et 2 mois	82 ans et 7 mois	

Lecture • La moitié des bénéficiaires de l'ASH appartenant au groupe D ont plus de 81 ans et 11 mois. La moitié des hommes bénéficiaires de l'ASH appartenant au groupe D ont plus de 75 ans et 10 mois. Le groupe D se situe au 5^e rang des âges médians des bénéficiaires de l'ASH les plus élevés.

Champ • France métropolitaine

Source • DREES - Données individuelles APA et ASH de 2011

TABLEAU 18

Répartition par sexe des bénéficiaires de l'ASH selon les groupes de départements, à la fin 2011 (en %)

Groupes de départements	Hommes	Femmes	Ensemble
Groupe A	28	72	100
Groupe B	30	70	100
Groupe C	30	70	100
Groupe D	33	67	100
Groupe E	33	67	100
France métropolitaine	32	68	100

Lecture • Dans le groupe D, 67 % des bénéficiaires de l'ASH sont des femmes à la fin 2011.

Champ • France métropolitaine

Source • DREES - Données individuelles APA et ASH de 2011

Annexe 1 : Le recueil de données individuelles de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et l'aide sociale à l'hébergement (ASH) en 2011 par la DREES et le principe de pondération des données

Recueil des données

Afin d'affiner la connaissance des bénéficiaires de l'APA et de leurs caractéristiques, la DREES a mis en place en 2008 et 2009, en partenariat avec 34 conseils généraux, un recueil de données administratives individuelles sur la situation des bénéficiaires de l'APA. Les informations collectées couvrent tous les bénéficiaires de l'APA ayant eu des droits ouverts à l'APA entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2007. Des données anonymisées concernent plus de 500 000 personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile ou en établissement. Elles permettent d'étudier le profil des bénéficiaires, leur prise en charge via l'allocation mais aussi leurs parcours au sein du dispositif de l'APA.

En 2012-2013, la DREES a renouvelé cette opération statistique avec le soutien de la CNSA et de l'ADF. 66 conseils généraux ont participé à l'opération. Les informations recueillies portent sur tous les bénéficiaires ayant eu des droits ouverts à l'APA entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011. Ces données anonymisées rassemblent plus de 850 000 personnes âgées bénéficiaires de l'APA vivant à domicile ou en établissement. Elles permettent de connaître leur profil, la part prise en charge par l'allocation, leurs parcours (évolution du niveau de dépendance ou changement de lieu de vie) à partir du moment où elles perçoivent l'APA. Le recueil relatif à l'aide sociale à l'hébergement (ASH) est le premier de grande ampleur et de nature statistique, et couvre 110 000 personnes âgées.

Pour l'analyse de ces données administratives il est important de disposer d'éléments de contexte, en particulier sur l'organisation de la gestion de l'APA et de l'ASH au sein des conseils généraux. C'est pourquoi la DREES a collecté un questionnaire avec quelques questions simples auprès de l'ensemble des départements. La collecte a été effectuée par Internet entre le 8 octobre et le 12 décembre 2012. 97 départements y ont répondu sur 100 sollicités. La synthèse des résultats de cette collecte sur l'organisation des conseils généraux est disponible sur le site de la DREES : http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/apa_ash_organisation_cg_02-2013.pdf

Principe de pondération des données

Les données présentées dans ce document portent sur la France métropolitaine. Pour pouvoir travailler sur la France entière et intégrer les départements d'outre-mer (DOM), il est nécessaire de recenser les données des quatre DOM. Chaque DOM ayant une population particulière, il ne peut pas être représenté par un autre DOM. Deux DOM ont participé à l'opération sur les données de 2011.

Les données de France métropolitaine sur les caractéristiques (sexe, âge, GIR, ressources) ont été extrapolées à partir de 64 départements répondants en 2011. L'extrapolation s'est appuyée sur les données nationales de l'enquête annuelle auprès des conseils généraux sur les bénéficiaires d'aide sociale de la DREES (Borderies, Trespeux, 2013). Les extrapolations ont été réalisées sur les bénéficiaires payés au titre du mois de décembre, et non sur les bénéficiaires ayant des droits ouverts au 31 décembre (ces derniers étant moins bien renseignés dans l'enquête annuelle). Pour les bénéficiaires de l'APA à domicile et bénéficiaires de l'ASH, les résultats sont présentés par groupe de départements ; une pondération a donc été construite afin d'assurer la représentativité des données par groupe de départements. Les variables de calage sont les mêmes que celles utilisées pour la France métropolitaine. Les résultats pour la France métropolitaine sont présentés avec la pondération construite par groupes de départements (pour les bénéficiaires de l'APA domicile et de l'ASH), ces résultats pourront différer des résultats nationaux publiés avec la pondération nationale. Les taux de réponse par groupe de départements sont les suivants :

Groupes de départements	Taux de réponse des bénéficiaires de l'APA à domicile	Taux de réponse des bénéficiaires de l'ASH
Groupe A	1,06	0,98
Groupe B	0,84	0,83
Groupe C	0,48	0,67
Groupe D	0,74	0,78
Groupe E	0,76	0,75

Pour étudier les montants des plans d'aide des bénéficiaires de l'APA à domicile, les extrapolations ont été calculées avec la même méthode à partir de 59 départements répondants en 2011 pour lesquels les données sont complètes. L'estimation des montants des plans d'aide notifiés de l'APA à domicile exige des informations détaillées sur les montants notifiés par les conseils généraux aux bénéficiaires. Les estimations présentées ici s'appuient ainsi sur les informations recueillies auprès de 447 000 personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile au 31 décembre 2011. Les résultats ont été extrapolés pour représenter la situation de l'ensemble des départements métropolitains.

Pour les bénéficiaires de l'APA en établissement, les données ne sont pas présentées par groupes de départements en raison du déficit d'informations sur les bénéficiaires de l'APA dans les établissements sous dotation globale. La pondération utilisée prend en compte les caractéristiques (sexe, âge, GIR) des bénéficiaires de l'APA en établissement hors dotation globale d'une part et des bénéficiaires de l'APA en établissement sous dotation globale d'autre part, en France métropolitaine au 31 décembre 2011 (cf. annexe 6).

Annexe 2 : Les indicateurs sociaux départementaux (ISD)

Les indicateurs sociaux départementaux sont issus des travaux d'un groupe associant des représentants des départements (Assemblée des départements de France ADF, conseils généraux, l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée ODAS), la statistique publique (DGCL, DREES, INSEE) et des organismes nationaux producteurs d'information (CCMSA, CNAF, CNSA, ONED).

Ces indicateurs se rapportent à l'action sociale départementale et plus particulièrement aux aides sociales et à l'insertion, au handicap, à l'enfance et aux personnes âgées. Ils décrivent le contexte social des départements, les populations, l'offre d'équipements et les dépenses.

Les indicateurs sont disponibles sur le site de la DREES :

<http://www.drees.sante.gouv.fr/les-indicateurs-sociaux-departementaux,8626.html>

Et sur le site de l'INSEE :

http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/action-sociale-departementale/action-sociale-departementale.htm

Annexe 3 : Méthodologie de la typologie des départements en fonction de la situation des personnes âgées

La construction de la typologie des départements selon les situations des personnes âgées n'a pu être faite que sur la population de France métropolitaine car les DOM sont très atypiques. La méthode utilisée s'appuie sur les travaux de Michèle Mansuy réalisés en 2011 au moyen des indicateurs départementaux proposés par le groupe d'expérimentation ADF-DREES (Mansuy et Guist'hau, 2011 et Mansuy, 2011). La construction des groupes répond initialement à deux objectifs : maîtriser le plus possible le manque d'information sur les bénéficiaires de l'APA en établissement sous dotation globale, et faire une stratification en amont de la collecte.

La typologie départementale a été établie à partir de neuf variables :

- L'espérance de vie des hommes à 60 ans (2009) - (C04- *Espérance de vie*)
- La part des 75 ans ou plus dans la population totale (2009) - (C01- *Population selon l'âge*)
- La part des bénéficiaires de l'APA des 75 ans ou plus dans la population totale (2009) - (PA03- *Bénéficiaires de l'APA*)
- Proportion de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules (2008) - (PA09 - *Mode de cohabitation des personnes âgées*)
- Taux de pauvreté monétaire⁵ des personnes âgées de 65 ans ou plus (2008) - (C07- *Pauvreté monétaire*)
- Niveau de vie moyen des ménages dont le référent fiscal a 75 ans ou plus (2004) - (C09- *Niveau de vie des ménages*)
- Taux d'équipement en places d'hébergement⁶ en établissement pour personnes âgées (2009) - (PA05 - *Places en structures d'hébergement pour personnes âgées*)
- Part d'anciens employés et ouvriers parmi les retraités (2008) - (C14- *Population selon la catégorie socioprofessionnelle*)
- Part d'anciens agriculteurs parmi les retraités (2008) - (C14- *Population selon la catégorie socioprofessionnelle*)

La méthode statistique retenue pour la classification des départements est une classification ascendante hiérarchique avec la méthode de Ward. Cinq groupes de départements sont ressortis selon les critères choisis ci-dessus.

⁵ Part de la population dont le revenu disponible du ménage par unité de consommation, dit « niveau de vie », est inférieur à 60% de la médiane nationale (définition européenne)

⁶ Nombre de places en maison de retraite, en logements-foyers, places d'hébergement temporaire et lits de soins de longue durée, pour 1000 personnes de 75 ans ou plus

Annexe 4 : Résultats des enquêtes annuelles pour l'aide sociale départementale, bénéficiaires et dépenses, entre 2007 et 2011 selon les groupes de départements

Résultats pour les bénéficiaires de l'APA et de l'ASH entre 2007 et 2011 :

TABLEAU 19

Taux d'évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile entre 2007 et 2011, selon les groupes de départements (en %)

Groupes de départements	Bénéficiaires de l'APA à domicile payés					Taux d'évolutions (%)		Rang évolution 2007-2011
	2007	2008	2009	2010	2011	Annuelles moyennes	Période 2007-2011	
Groupe A	25 000	28 000	31 000	32 000	33 000	5	30	1
Groupe B	53 000	57 000	60 000	61 000	64 000	4	22	2
Groupe C	95 000	101 000	105 000	110 000	110 000	3	16	3
Groupe D	252 000	263 000	270 000	276 000	280 000	2	11	4
Groupe E	204 000	204 000	209 000	208 000	209 000	0	2	5
France métropolitaine	629 000	653 000	675 000	687 000	696 000	2	11	

Lecture • Les bénéficiaires de l'APA à domicile du groupe D étaient 208 000 à la fin 2011. Leur nombre a augmenté de 11 % entre 2007 et 2011, soit en moyenne 2 % par an. Le groupe D se situe au 4^e rang des évolutions les plus importantes entre 2007 et 2011.

Champ • France métropolitaine

Sources • DREES - enquêtes annuelles sur les bénéficiaires de l'Aide sociale

TABLEAU 20

Taux d'évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement entre 2007 et 2011, selon les groupes de départements (en %)

Groupes de départements	Bénéficiaires de l'APA en établissement					Taux d'évolutions (%)		Rang évolution 2007-2011
	2007	2008	2009	2010	2011	Annuelles moyennes	Période 2007-2011	
Groupe A	24 000	25 000	25 000	26 000	26 000	1	8	5
Groupe B	38 000	40 000	42 000	43 000	44 000	3	15	1
Groupe C	63 000	64 000	66 000	70 000	73 000	3	15	1
Groupe D	160 000	169 000	172 000	176 000	182 000	3	13	4
Groupe E	133 000	138 000	142 000	145 000	151 000	3	14	3
France métropolitaine	418 000	436 000	447 000	460 000	476 000	3	14	

Lecture • Les bénéficiaires de l'APA en établissement du groupe D étaient 182 000 à la fin 2011. Leur nombre a augmenté de 13 % entre 2007 et 2011, soit en moyenne 3 % par an. Le groupe D se situe au 4^e rang des évolutions les plus importantes entre 2007 et 2011.

Champ • France métropolitaine

Sources • DREES - enquêtes annuelles sur les bénéficiaires de l'Aide sociale

TABLEAU 21

Taux d'évolution du nombre de bénéficiaires de l'ASH entre 2007 et 2011, selon les groupes de départements (en %)

Groupes de départements	Bénéficiaires de l'ASH					Taux d'évolutions (%)		Rang évolution 2007-2011
	2007	2008	2009	2010	2011	Annuelles moyennes	Période 2007-2011	
Groupe A	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	0	-2	4
Groupe B	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	0	2	2
Groupe C	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	-1	-3	5
Groupe D	42 000	43 000	43 000	43 000	44 000	1	5	1
Groupe E	35 000	34 000	35 000	35 000	34 000	0	-1	3
France métropolitaine	115 000	115 000	116 000	116 000	116 000	0	1	

Lecture • Les bénéficiaires de l'ASH du groupe D étaient 44 000 à la fin 2011. Leur nombre a augmenté de 5 % entre 2007 et 2011, soit en moyenne 1 % par an. Le groupe D se situe au 1^{er} rang des évolutions les plus importantes entre 2007 et 2011.

Champ • France métropolitaine

Sources • DREES - enquêtes annuelles sur les bénéficiaires de l'Aide sociale

Résultats pour les dépenses brutes d'APA entre 2007 et 2011 :

TABLEAU 22

Taux d'évolution des dépenses brutes de l'APA à domicile entre 2007 et 2011, selon les groupes de départements (en %)

Groupes de départements	Dépenses brutes* pour l'APA domicile					Taux d'évolutions** 2007-2011 (en %)	Rang évolution 2007-2011
	2007	2008	2009	2010	2011		
Groupe A	118	135	142	146	150	19	1
Groupe B	240	254	264	272	275	8	3
Groupe C	429	449	470	488	501	10	2
Groupe D	1 193	1 258	1 262	1 282	1 275	1	4
Groupe E	913	948	973	978	954	-2	5
France métropolitaine	2 893	3 044	3 110	3 165	3 155	3	

* en millions d'euros courants

** en euros constants 2011

Lecture • Les dépenses de l'APA à domicile du groupe D étaient de 1 275 millions d'euros en 2011. Elles ont évolué de 1 % entre 2007 et 2011 en euros constants. Le groupe D se situe au 4^e rang des évolutions les plus importantes entre 2007 et 2011.

Champ • France métropolitaine

Sources • DREES - enquêtes annuelles sur les dépenses de l'Aide sociale

TABLEAU 23

Taux d'évolution des dépenses brutes d'APA pour les personnes en établissement entre 2007 et 2011, selon les groupes de départements (en %)

Groupes de départements	Dépenses brutes* pour l'APA établissement					Taux d'évolutions** 2007-2011 (en %)	Rang évolution 2007-2011
	2007	2008	2009	2010	2011		
Groupe A	95	99	104	111	109	7	5
Groupe B	154	165	176	192	201	23	3
Groupe C	225	244	263	286	303	27	1
Groupe D	616	665	711	742	767	17	4
Groupe E	481	529	568	605	632	24	2
France métropolitaine	1 571	1 703	1 822	1 935	2 012	20	

* en millions d'euros courants

** en euros constants 2011

Lecture • Les dépenses de l'APA en établissement du groupe D étaient de 767 millions d'euros en 2011. Elles ont évolué de 17 % entre 2007 et 2011 en euros constants 2011. Le groupe D se situe au 4^e rang des évolutions les plus importantes entre 2007 et 2011.

Champ • France métropolitaine

Source • DREES - enquêtes annuelles sur les dépenses de l'Aide sociale

Annexe 5 : Résultats de l'enquête EHPA 2011 par groupe de départements

TABLEAU 24

Nombre d'établissements, capacités d'accueil, part des bénéficiaires de l'APA en établissement et part des bénéficiaires de l'ASH selon les groupes de départements, à la fin 2011

Groupes de départements	Nombre d'établissements	Capacité d'accueil	Part des bénéficiaires de l'APA en établissement (%)	Part des bénéficiaires de l'ASH (%)	Rang part des bénéficiaires APA établissement
Groupe A	300	27 000	96	35	1
Groupe B	800	62 000	71	20	5
Groupe C	1 100	86 000	85	18	2
Groupe D	3 200	242 000	75	18	4
Groupe E	2 700	189 000	80	18	3
France métropolitaine	8 100	606 000	78	19	

Lecture • Dans les départements du groupe D, on compte 3 200 établissements d'hébergement pour personnes âgées dotés d'une capacité d'accueil de 242 000 places. 75 % des personnes accueillies dans les établissements sont bénéficiaires de l'APA en établissement. Le groupe D se situe au 4^e rang des parts des bénéficiaires de l'APA en établissement les plus importantes.

Champ • France métropolitaine ; EHPAD, maisons de retraites non EHPAD et USLD

Sources • DREES - Enquête EHPA 2011 - Données individuelles APA et ASH de 2011

Annexe 6 : La dotation globale APA en établissement

- *Contexte : rupture de l'incitation au tarif global mi-2010*

À partir de 2006, les départements ont été fortement incités à appliquer le tarif global dans les établissements. Cette politique a duré jusqu'à la moitié de l'année 2010 jusqu'à une instruction de la CNSA du 14 juin 2010 citée dans un rapport de l'IGAS : « [Elle] précise que l'enveloppe de médicalisation, jusque là seulement indicative, devient limitative. Dans sa notification de délégation complémentaire de crédits 2010 du 3 décembre 2010, la CNSA rappelle que ' ces crédits complémentaires ne doivent en aucun cas être utilisés pour signer de nouvelles conventions, quelle qu'en soit l'option tarifaire, qui viendraient augmenter le volume des engagements financiers de médicalisation que vous avez communiqués dans le cadre de l'enquête tarifaire 2010. Il vous est par ailleurs tout spécialement demandé de limiter les engagements de passage au tarif global : le dynamisme des engagements financiers 2011 sur le tarif global excède en effet dès à présent celui des crédits disponibles pour l'exercice 2011 '. » (IGAS, RAPPORT N°RM2011-113P, octobre 2011, p 35)

- *Estimations de la dotation globale à partir des enquêtes DREES : presque trois quart des établissements sous dotation globale APA*

Entre les deux opérations de remontées de données individuelles de 2007 et 2011, la part des bénéficiaires en établissement sous dotation globale a beaucoup augmenté. Elle est passée de 50 % de personnes bénéficiaires de l'APA hébergées dans des structures sous dotation globale en 2007 à 70 % en 2011, en France métropolitaine.

D'après l'enquête sur l'organisation des conseils généraux, fin 2012, 80 départements auraient adopté partiellement ou totalement la tarification globale, en France métropolitaine. Parmi eux 36 départements ont mis en place cette tarification à l'ensemble de leurs établissements, et 44 l'appliquent à seulement une partie.

D'après l'enquête EHPA 2011, 72 % des établissements d'hébergement pour personnes âgées sont sous dotation globale (sur le champ des EHPAD, des maisons de retraites non EHPAD et des USLD).

Le suivi de données individuelles des personnes âgées en établissement répond à une logique différente du système de tarification globale. En théorie, les départements n'ont pas forcément l'utilité de conserver un suivi individuel des personnes hébergées dans ces établissements. Cependant, compte tenu du coût de l'APA en établissement, certains départements souhaitent garder le suivi de ces bénéficiaires. D'après l'enquête sur l'organisation des conseils généraux, fin 2012, 32 départements disposent de données individualisées, et 17 de données agrégées. Pour les autres départements aucune information n'est connue sur ces personnes.

- *Analyse des données individuelles en établissement : pas de résultat par groupes de départements*

Dans l'opération des remontées de données individuelles, 12 départements ont pu extraire les informations sur les bénéficiaires de l'APA en établissement sous dotation globale. Finalement, l'information sur environ 15 % des bénéficiaires sous dotation globale a été collectée.

- L'analyse de la partie APA en établissement pourra se faire uniquement au niveau national, car les données des personnes sous dotation globale ne sont pas suffisantes pour représenter l'ensemble de la population pour chaque groupe de départements.

Par ailleurs, il est probable que les bénéficiaires de l'APA hébergés en établissement sous dotation globale aient un profil particulier en termes de ressources. Ils seraient plus aisés que les bénéficiaires de l'APA dans les établissements hors dotation globale : sous dotation globale, tous les résidents relevant des GIR 1 à 4 sont réputés recevoir l'APA sans en faire la demande, alors que les personnes les plus aisées dans les établissements hors dotation globale ne demanderaient pas toujours le bénéfice de l'APA (ils ne sont pas répertoriés dans la base de données).

- La pondération nationale tient compte de la répartition sous dotation-hors dotation globale des bénéficiaires de l'APA.

Bibliographie

Amar E., 2013, « Dépenses d'aide sociale départementale en 2011 », *Document de travail*, Série Statistiques, n° 182, DREES, juillet.

Bérardier M., Debout C., 2011, « Une analyse des montants des plans d'aide accordés aux bénéficiaires de l'APA à domicile au regard des plafonds nationaux applicables », *Études et Résultats*, DREES, n° 748, février.

Bérardier M., 2012, « Allocation personnalisée d'autonomie à domicile : quels restes à charges pour les bénéficiaires ? », *Revue française des affaires sociales*, 2012/2 n°2, P. 194-217.

Bérardier M., 2014, « Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie et leurs ressources en 2011 », *Études et Résultats*, DREES, n° 876, février.

Borderies F., Trespeux F., 2013, « Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2011 », *Document de travail*, Série Statistiques, DREES, n° 176, février.

Debout C., 2010, « La durée de perception de l'APA : 4 ans en moyenne », *Études et Résultats*, DREES, n° 724, avril.

Debout C., 2010, « Caractéristiques sociodémographiques et ressources des bénéficiaires et nouveaux bénéficiaires de l'APA », *Études et Résultats*, DREES, n° 730, juin.

Leroux I., 2013, « Les dépenses d'aide sociale départementale en 2011 », *Études et Résultats*, DREES, n° 835, mars.

Mansuy M., GUIST'HAU J., 2011, « Rapport du groupe d'expérimentation ADF-Drees ' Indicateurs sociaux départementaux' », *Document de travail*, Série Sources et Méthodes, DREES, n° 25, septembre

Mansuy M., 2011, « Intervention sociale en faveur des personnes âgées dépendantes : regards croisés entre la France et la Loire-Atlantique », *Revue française des affaires sociales*, 2011/4 n°4, p. 56 à 87.

Marquier R., 2013, « Une décennie d'aide sociale des départements aux personnes âgées dépendantes (2001-2010) », *Dossiers Solidarité et Santé*, DREES, n° 39, avril.

Marquier R., 2013, « Vivre en établissement d'hébergement pour les personnes âgées à la fin des années 2000 », *Dossiers Solidarité et Santé*, DREES, n° 47, octobre.

Ramos-Gorand M., 2013, « Accessibilité de l'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées : enjeux territoriaux », *Dossiers Solidarité et Santé*, DREES, n° 36, janvier.

Renoux A., Roussel R, Zaidman C., 2014, « Le compte de la dépendance : en 2011 et à l'horizon 2060 », *Dossiers Solidarité et Santé*, DREES, n° 50, février.

Volant S., 2014, « L'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2011 », *Études et Résultats*, DREES, n° 877, février.